

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 02 septembre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(2) Les dossiers et documents que visent le paragraphe (1) sont tenus pour au moins un an après leur établissement.	24(2)	29 août 2025	29 août 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été complété pour ce suivi. Les lacunes ont été corrigées et les informations nécessaires ont été envoyées par courriel. - Tous les documents requis se retrouvent sur le babillard pour parents qui est affiché dans l'espace réservé au casier en entrant dans l'établissement. - Les documents de présence du personnel sont conservés. La vérification des documents sera fait à chaque surveillance pour une durée d'un an.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 septembre 2025

Date

original signé par
Signature en pièces jointes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2025

Date